

---

---

# LE PROPAGATEUR

---

---

Volume IV,

1 Juillet, 1893,

Numéro 9

---

---

## BULLETIN

---

8 juin 1893.

\* \* La question des écoles catholiques aux Etats-Unis n'est pas encore définitivement réglée ; on sait que, relativement à ces écoles, il y a de graves divergences d'opinions parmi les évêques de ce pays. Les uns approuvent chaleureusement le plan de Mgr Ireland, archevêque de St Paul ; d'autres y sont fortement opposés. On dit qu'entre ces deux opinions extrêmes il y en a une autre qui tient le *juste milieu*, et qu'elle a pour principal partisan son Eminence le cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore. J'ignore qu'elle est cette opinion ainsi qualifiée *juste milieu*.

Les bruits les plus contradictoires circulent depuis plusieurs semaines et le télégraphe nous envoie tous les jours des nouvelles à sensation.

Enfin les dernières dépêches annoncent que des lettres ont été reçues de Rome et que ces lettres, signées par N. S. P. le Pape, (1) règlent la question controversée. Elles sont dit-on, entre les mains du cardinal et elles seront publiées bientôt. Quelqu'elles soient, chacun aura le devoir de s'y soumettre, et elles feront disparaître le malaise et l'anxiété qui existent.

\* \* \*

\* \* Il y a quelques jours les journaux ont publié une lettre extrêmement importante écrite par Mgr Alexandre Taché, archevêque de St Boniface. Cette lettre, qui porte la date du 20 avril 1893 n'a été livrée à la publicité que le 14 juin. Elle traite au long la question des écoles du Manitoba. C'est un éloquent plaidoyer en faveur des droits des catholiques, droits si odieusement foulés aux pieds par une majorité fanatique.

Dans cette lettre Mgr Taché prouve péremptoirement.

1<sup>o</sup> Que les catholiques de la province du Manitoba ont le droit absolu d'avoir leurs écoles séparées. Les usages et coutumes du pays et la loi écrite, antérieure à la législation tyrannique du cabinet Greenway, sont en leur faveur. Ce sont cette loi et ces coutumes et usages qui ont été méconnus par le conseil privé d'Angleterre dans le jugement qu'il a rendu l'année dernière. (1)

(1) Il y a quelques mois tous les évêques des Etats-Unis ont reçu de N. S. P. le Pape une lettre par laquelle il ordonne à chacun d'eux de lui faire connaître quelle est, *en conscience*, son opinion personnelle sur la questions des écoles.

(1) *Re Barrett vs. La ville de Winnipeg.*